



COMMUNE D'ANS

Déclaration de Politique Communale

Législature 2018-2024

Introduction

La Déclaration de Politique Communale constitue le projet politique que la nouvelle majorité PS – MR-IC, compte mettre en œuvre durant les 6 années de la législature à Ans.

Elle est la résultante des négociations entre les deux partenaires et est très fortement et logiquement inspirée des programmes présentés par les deux partis dans le cadre de la campagne électorale de 2018.

Suivant la nouvelle législation régionale en la matière, la Déclaration de Politique Communale sera traduite dans le Plan Stratégique Transversal.

Celui-ci se veut l'outil de programmation de la mise en œuvre du projet politique.

Les enjeux actuels de notre société sont essentiellement liés au développement durable qui englobe l'environnement et donc la préservation de la terre sans laquelle l'humanité serait réduite à néant, l'économie et donc la richesse de notre société et le social qui doit permettre à notre société de ne laisser personne sur le côté du chemin.

La majorité a décidé de subdiviser ses projets de gestion communale en 6 objectifs prioritaires, à savoir :

1. Un cadre de vie propre et convivial ;
2. Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne ;
3. Le développement durable : progrès social, environnemental et économique ;
4. Le développement personnel par l'instruction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain) ;
5. La sécurité, garante de la vie en communauté ;
6. Une administration publique de proximité au service des citoyennes et des citoyens.

Un volet budgétaire apporte la touche finale à la présente déclaration.

Bonne lecture et à votre service.

Ans, le 4 février 2019

La majorité PS-MR-IC

1. Un cadre de vie propre et convivial

1.1. L'aménagement du territoire

Notre volonté est d'offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie le plus adapté en fonction des spécificités de la commune.

A ce titre, nous veillerons à :

- Développer et maintenir une politique cohérente et claire d'aménagement du territoire suivant les spécificités des différentes zones de la commune.
- Essayer de maintenir une adéquation dans le développement des logements et des espaces d'activité économique tout en veillant à la mobilité.
- Accorder une attention particulière au développement local, économique, social et rural pour valoriser toutes les zones de la commune.
- Aménager l'espace public pour permettre une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement (par exemple dans le cadre de la réalisation du projet FEDER d'Eco-Quartier Vert à Loncin, des trottoirs spacieux et agréables, des pistes cyclables sécurisées, ...)
- Promouvoir le covoiturage par la valorisation des places disponibles sur différents parkings et par le développement de parkings de délestage en concertation avec les pouvoirs supracommunaux.
- Actualiser le Plan Communal de Mobilité (PCM) de façon à revoir, là où c'est nécessaire, la politique de circulation et de stationnement notamment des poids lourds, l'aménagement éventuel de zones "30" et la sécurité aux abords des écoles.
- Assurer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans tous les nouveaux espaces ou dans les espaces rénovés.
- Limiter l'accès aux chemins de remembrement exclusivement aux agriculteurs, piétons, cyclistes, cavaliers et services de secours ou d'entretien.
- Mener une politique active de préservation des paysages et notamment de sauvegarde du caractère rural de Xhendremael.

1.2. Des espaces conviviaux

L'espace public doit être approprié par toutes et tous. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit convivial et attractif pour devenir propice à son utilisation et à la création de lien social.

Ainsi, nous comptons :

- A l'instar de la réalisation d'un espace multifonctionnel « Eco-Bâtis », sur le site et en lieu et place de l'actuel kiosque de la Rue Paradis, à Xhendremael, avec installation de jeux pour enfants, création d'un potager pédagogique, d'un amphithéâtre et d'emplacements de stationnements, privilégier, lors de chantiers, la réutilisation des matériaux présents sur place.
- Soutenir et développer les modules pour enfants dans les parcs et espaces publics.
- Poursuivre et généraliser l'enfouissement des bulles à verre.

- Partager équitablement l'espace public entre ses différents utilisateurs en veillant à privilégier les Ansois et respecter les quartiers de vie.

1.3. Un espace public entretenu

L'espace public d'Ans est constitué de l'ensemble des voiries, des places, des parcs,... Il est important de veiller à l'entretien de ces espaces qui sont utilisés par toutes et tous. Ainsi, nous voulons :

- Faire de la réparation et de la rénovation de nos routes une priorité essentielle et y consacrer une somme annuelle minimale de financement communal complémentaire aux subventions.
- Elaborer un « plan trottoirs » afin de faciliter et sécuriser les déplacements des personnes plus âgées ou à mobilité réduite.
- Réaliser le projet FEDER de développement économique du château de Waroux qui permet, avec l'aide financière de l'Europe et de la Région, de procéder à la rénovation et à l'exploitation des deux maisons sises sur le site du château et ainsi préserver le patrimoine de la commune.
- Maintenir la propreté dans l'espace public, notamment en luttant contre les incivilités et dépôts clandestins.

2. Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne

2.1. Accueil

La chaleur de l'accueil est souvent reconnue aux Liégeois (sens large). Il est important à nos yeux de mettre en place toutes les conditions pour qu'un tel accueil puisse se développer et se perpétuer à Ans. Nous souhaitons ainsi :

- Instaurer une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que des citoyens ayant acquis la nationalité belge.
- Rénover les infrastructures communales et en priorité le centre administratif communal de manière à permettre un accueil optimal des citoyennes et citoyens.
- Intégrer Ans dans les pôles majeurs d'attractivité touristique du Pays de Liège en exploitant le potentiel exceptionnel des sites ansois et de sa population. Accueillir c'est aussi développer les relations internationales de la commune.

2.2. Participation citoyenne

Les nouvelles formes de démocratie sont de plus en plus demandées par la population.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre :

- Le développement de la participation citoyenne, par exemple par la création de commissions communales consultatives thématiques.
- Le développement de la publicité du Conseil communal.
- Les rencontres entre les Citoyens et le Collège communal, afin de prendre la mesure des réelles attentes des citoyens.
- La mise en place de budgets participatifs, destinés aux projets présentés par les Ansois.
- Le soutien à la vie de quartier.
- La consultation du monde agricole dans le cadre des décisions susceptibles de l'impacter.

3. Le développement durable : progrès social, environnemental et économique

L'humanité fait face à de nombreux défis qui pourraient menacer son existence et le plus important aujourd'hui est le défi climatique. Le réchauffement de la planète est une menace pour l'économie, l'environnement, les êtres humains.

Face à ces défis, nous avons tous notre rôle à jouer.

A ce titre, le développement durable est un concept visant à équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement pour préserver notre santé, notre survie, notre planète mais aussi notre niveau de vie.

Nous tenons donc à mettre notre pierre à l'édifice.

3.1. Un déploiement économique local source d'emplois

Dans le cadre de ce premier volet économique, nous mettrons l'accent sur :

- Le rôle de facilitateur de la commune pour les porteurs de projet de développement des zonings d'activités économiques d'Ans.
- Le soutien des circuits courts et des produits artisanaux.
- La valorisation de la qualité des productions locales.
- L'insertion par la formation au sein des entreprises locales (circuit court à l'emploi).
- L'organisation d'un salon de l'emploi regroupant les acteurs économiques (privés et publics).
- La diffusion des offres d'emplois vacants sur le territoire d'Ans via le site internet communal.
- Le soutien au monde agricole.

3.2. Un engagement dans la préservation de la nature et dans la transition climatique et énergétique

La préservation de nos écosystèmes locaux passe par de nombreux gestes, petits ou grands.

A ce titre, nous voulons poursuivre :

- Le placement de citernes à eau dans plusieurs infrastructures sportives pour l'arrosage des terrains et l'eau sanitaire.
- La réalisation d'une évaluation de l'impact des services et activités communales sur l'environnement et le climat.
- La mise en œuvre de notre Agenda 21 local, qui fixe un programme d'actions durables à notre échelle communale pour le 21e siècle :
 - le respect optimal et le développement de la biodiversité ;
 - la mise en œuvre et le maintien du plan de gestion différenciée des espaces verts, qui permet de cibler les travaux d'entretien à réaliser tout supprimant

- l'utilisation de produits chimiques (interdiction totale des pesticides sur les espaces publics en juin 2019) ;
- continuer la mise en place de méthodes alternatives respectueuses de l'environnement, notamment pour le désherbage, par le recours à une gamme de techniques et outils n'utilisant que des procédés mécaniques, thermiques ou biologiques n'ayant pas de répercussions néfastes sur leurs utilisateurs et l'environnement ;
 - maintien et développement du contrat rivière pour la préservation de l'Exhaure, cours d'eau de la campagne de Waroux : préservation des berges, lutte contre les dépôts clandestins, gestion des plantes invasives, démarche touristique et paysagère, protection des eaux de surface, accompagnement pédagogique, organisation de formations pour le personnel communal, ... ;
 - dans le cadre du plan Maya, participer à la sauvegarde des abeilles ;
 - mise en œuvre des actions préconisées suite au bilan carbone de notre commune afin de réduire de manière globale et dans tous les secteurs (entreprises, administrations, logements, transports, ...) les émissions de gaz à effet de serre.
- Promotion d'une alimentation saine via la fourniture de produits sains et durables (circuits courts, de saison et bio) à la crèche et dans les écoles communales.
 - Le développement d'une politique prospective de gestion environnementale des cimetières et, notamment, favoriser l'éclosion de cimetières de nouvelle génération tels que les "CIMETIERES NATURE" (allées engazonnées, tapis de plantations vivaces entre les sépultures, implantation de prés fleuris dans des zones à forte concentration de sépultures anciennes, voire l'installation d'un tapis végétal dans des zones en entretien communal (parcelles d'honneur, parcelle des Etoiles, aires de dispersion, etc.). La transition pouvant être source de malentendus, la mise en œuvre de cette nouvelle approche de la gestion des cimetières devra être accompagnée d'une large campagne d'information aux familles et aux visiteurs.
 - Le développement de la mise en valeur du patrimoine arboré notamment au château de Waroux avec l'identification des arbres remarquables et l'édition de guides.
 - La mise en valeur du parcours de l'eau et une sensibilisation à la nécessité de préserver l'or bleu.
 - Le développement d'actions de sensibilisation de la population au monde agricole.
 - L'encouragement au développement d'agricultures diversifiées et des initiatives à vocation « bio ».
 - L'adoption des mesures adéquates et possibles pour empêcher toute forme de culture d'OGM sur le territoire de la commune.
 - L'adaptation du système de gestion (collecte et traitement) des déchets aux nouvelles normes, technologies et bonnes pratiques, notamment en vue de la réduction de l'impact de notre consommation sur l'environnement.
 - La fixation et la poursuite d'un objectif communal 100% renouvelable à l'horizon 2050.
 - La diminution de l'impact environnemental du charroi communal par l'acquisition des véhicules les moins polluants.

- Le développement et la mise en place, en fonction des possibilités, de systèmes économiseurs d'énergie dans les installations communales et les espaces publics (Eclairage de type LED, l'isolation des bâtiments...).

3.3. Une politique sociale au profit de tous.

Le troisième volet du développement durable touche à l'aspect social. Il vise à garder un équilibre pour l'humain. Notre volonté est de renforcer la politique et la cohésion sociales.

3.3.1. Droit à un habitat décent.

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté de la majorité est de tenter d'enrayer ces difficultés en :

- Facilitant autant que possible l'accès des Ansois à la propriété.
- Développant l'action de l'Agence Immobilière Sociale « Aux portes de Liège »
- Développant des logements d'urgence du CPAS
- Amplifiant les actions visant à identifier les logements insalubres, surpeuplés ou inoccupés.
- Renforçant la lutte contre les marchands de sommeil par le contrôle des permis de location.
- Incitant les promoteurs, via les charges d'urbanisme, à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, un pourcentage des logements construits ou rénovés dans le cadre de grands projets.
- Soutenant la création de logements adaptés aux seniors et/ou aux personnes à mobilité réduite.
- Soutenant toutes les initiatives d'aide au maintien à domicile.
- Développant ou soutenant les projets « HOUSING FIRST » (à savoir, le placement du logement comme première étape du parcours de réinsertion sociale de personnes sans-abri, de victimes de violences conjugales, de ménages sinistrés,...)

3.3.2. Intergénérationnel, entraide et aide aux plus démunis.

L'isolement est un des maux de la société actuelle. Pourtant, notre société possède tout ce qui est nécessaire pour combattre cet isolement. Notre volonté est d'unifier nos forces pour :

- Faciliter la participation culturelle pour tous.
- Mettre en place un réseau de passeurs de mémoire, à savoir des personnes pensionnées qui acceptent d'aider et de soutenir des enfants dans leurs efforts scolaires.
- Mettre en place un réseau de passeurs d'avenir, à savoir des enfants qui acceptent de mettre une partie de leur temps à disposition des personnes âgées.
- Systématiser les opérations « fortes chaleurs » et « grands froids » pour les personnes en difficulté.

- Favoriser le concept « été solidaire » durant toute l'année.
- Obtenir des nombreuses grandes surfaces ansoises qu'elles offrent leurs invendus aux associations de redistribution alimentaire aux plus démunis et, au besoin, les y contraindre au travers des permis d'environnement.

3.3.3. Egalité.

La société actuelle présente trop d'inégalités. Nous voulons inclure tout le monde dans notre projet de société. Ainsi, nous voulons

- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Favoriser l'intégration des personnes en situation d'handicap par l'aménagement des espaces et bâtiments publics.

3.4. Le bien-être animal

Une société qui se veut évoluée se doit de veiller au bien-être animal. Notre ambition à ce sujet est :

- De créer un parc canin
- D'interdire les cirques avec animaux sauvages
- De garantir le bien-être des animaux.

3.5. Marchés publics

La commune fait souvent appel à des fournisseurs, entreprises de travaux ou autres prestataires et ce, par le biais de marchés publics. En signant ces contrats de fourniture, de travaux ou de prestation, la commune a donc un rôle à jouer pour la protection sociale, environnementale et économique.

Ainsi, nous voulons :

- Intégrer dans les cahiers des charges en matière de marchés publics des clauses de protection de l'environnement.
- Intégrer dans les cahiers des charges en matière de marchés publics les nouveaux outils de lutte contre le dumping social.

4. Le développement personnel par l’instruction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain)

4.1. La petite enfance

La commune dispose d’une crèche communale efficace. Nous entendons soutenir toute nouvelle initiative visant à renforcer l’accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune.

4.2. L’instruction

Le rôle de la société est de donner aux enfants les clés qui leur permettront plus tard de gérer leur vie et la société. La commune a déjà mis en place de nombreux projets visant à offrir un large choix d’écoles et d’orientations. Nous voulons maintenir ce qui fonctionne et comptons :

- Veiller à la maîtrise des fondamentaux dans les écoles via l’action de l’école des devoirs et du soutien stratégique différencié et, à l’échelle de la commune, en faisant appel au volontariat.
- Renforcer la dynamique en matière d’échanges scolaires notamment avec le Pays d’Ans en Périgord avec lequel la commune est jumelée.
- Augmenter la capacité d’accueil dans le réseau scolaire ansois.
- Offrir la gratuité de l’accès à la piscine communale aux enfants qui fréquentent les établissements scolaires maternels et primaires ansois dans le cadre leurs activités scolaires.

4.3. Le sport pour tous

Le sport, c’est le dépassement de soi. Il représente donc un facteur de progrès individuel.

Ans n’a rien à envier aux autres communes. Les infrastructures sportives sont développées : piscine, halls omnisports, terrains extérieurs...

Mais nous ne comptons pas en rester là et voulons offrir à chacune et chacun la possibilité de choisir parmi un grand nombre de sports et pouvoir les pratiquer sur le territoire de la commune.

C’est pourquoi, nous :

- Continuerons à soutenir l’action des clubs sportifs.
- Augmenterons l’offre sportive en réalisant un terrain de football synthétique à Ans et en soutenant la mise en œuvre d’infrastructures sportives nouvelles sur le territoire (exemple : skatepark, piste bmx, padel, golf, terrains de football, rugby....).

- Maintiendrons et assurerons la promotion du système des chèques sport pour les juniors (-12 ans) et les seniors (+65 ans) pour permettre aussi aux personnes ayant moins de moyens de pratiquer un sport, vecteur de bien-être.
- Développerons les initiations aux sports tant pour les enfants que pour les seniors.

4.4. La culture

Renaud Donnedieu De Vabres disait que la « culture est un antidote à la violence, car elle nous invite à la compréhension d'autrui et féconde la tolérance, en nous incitant à partir à la rencontre d'autres imaginaires et d'autres cultures ».

Il est donc primordial qu'une commune comme Ans consolide les conditions propices à l'expression culturelle et à la découverte de celle-ci. Dès lors, nous voulons :

- Promouvoir le soutien aux artistes ansois.
- Accueillir de nouvelles expositions et événements culturels.
- Améliorer l'information culturelle et faire des Ansois, les ambassadeurs culturels de la commune.
- Faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile.
- Renforcer l'identité culturelle de la commune à travers l'installation d'œuvres d'art et la collaboration avec des artistes de rue et en renforçant la mise à disposition de locaux pour les associations.
- Moderniser les installations culturelles de la commune.
- Poursuivre une véritable politique d'éducation permanente via le Réseau Ansois de Lecture Publique et développer un Plan de développement de la Lecture avec pour objectifs la mise en relation du livre et de l'enfant dès le plus jeune âge et le renforcement du lien social.

5. La sécurité, garante de la vie en communauté

La vie en société implique le respect, par chacune et chacun, des règles communes. Le non-respect de ces règles crée une insécurité que nous ne souhaitons pas. C'est pourquoi nous voulons :

- Le retour d'un bureau de Police administrative à l'administration communale.
- Avec le regroupement des services au sein du futur Hôtel de police, consacrer l'essentiel des unités opérationnelles rendues possibles à la police de proximité, et multiplier les patrouilles de nature à renforcer la sécurité des personnes et des biens.
- Mettre en œuvre un réseau de caméras aux endroits sensibles.
- Soutenir la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention afin de renforcer la vigilance dans les quartiers avec l'aide de la population et, dans les artères commerciales, avec l'aide des commerçants.
- Fixer par un règlement des horaires de fermeture des débits de boissons et autres établissements nocturnes en vue de préserver la tranquillité des riverains et veiller à sa mise en œuvre.
- Elargir le champ d'application des sanctions administratives communales (SAC) pour donner davantage d'effets aux règlements communaux de police en n'étant plus tributaire de la justice, notamment pour lutter contre les dépôts clandestins, le stationnement sauvage, les incivilités, les délinquances environnementales et les nuisances sonores.

6. Une administration publique de proximité au service des citoyennes et des citoyens

Nous souhaitons que l'administration communale fonctionne avec efficience et efficacité, réponde avec pertinence à l'attente des citoyennes et des citoyens et qu'elle offre au personnel communal un environnement de travail de qualité. Nous voulons donc :

- Renforcer la motivation du personnel par une dynamisation de la gestion des ressources humaines notamment sur le plan :
 - du bien-être au travail
 - de la fixation d'objectifs et la réalisation d'évaluations
 - de la formation continuée
 - de l'évolution de carrière
 - de la qualité du cadre de travail.
- Elargir les services de l'administration à domicile pour les personnes isolées et à mobilité réduite.
- Créer un guichet unique « Logement » permettant, en un même lieu d'accéder aux informations et d'effectuer les démarches administratives.
- Créer un vade-mecum communal expliquant les différentes formalités urbanistiques à destination des citoyens.
- Veiller à respecter scrupuleusement les délais dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme au moyen de la numérisation des procédures et de la traçabilité informatisée.
- Repenser le site Internet communal pour offrir une information communale précise sous une présentation moderne et développer les services en ligne et mobiles tels que commandes de documents,...
- Poursuivre la modernisation du journal communal ANS-INFOS.

7. Volet budgétaire

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation a fixé le cadre général de la déclaration de politique en prévoyant que celle-ci comportera au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Nous avons des ambitions pour notre commune que nous comptons poursuivre et mettre en œuvre mais nous prenons l'engagement d'une gestion en bon père de famille, prudente, responsable, pérenne et juste des finances.

Les communes seront confrontées à moyenne échéance à de nouvelles contraintes financières telle la réforme des aides à l'emploi, la réduction constante des sources de subvention et les effets induits des politiques menées par les pouvoirs supralocaux...

Notre volonté est de maintenir un équilibre budgétaire durable au profit de tous et de maintenir une fiscalité raisonnable tout en veillant à élargir l'éventail des services rendus à la population.

Nous serons attentifs à la mise en place d'une veille continue de recherche de subsides, d'opportunités et de leviers de financement des politiques locales.

Table des matières

Introduction.....	2
1. Un cadre de vie propre et convivial	3
1.1.L'aménagement du territoire	3
1.2.Des espaces conviviaux	3
1.3.Un espace public entretenu	4
2. Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne.....	5
2.1.Accueil	5
2.2.Participation citoyenne	5
3. Le développement durable : progrès social, environnemental et économique.....	6
3.1.Un déploiement économique local source d'emplois	6
3.2.Un engagement dans la préservation de la nature et dans la transition climatique et énergétique	6
3.3.Une politique sociale au profit de tous.	8
3.3.1. Droit à un habitat décent.	8
3.3.2. Intergénérationnel, entraide et aide aux plus démunis.	8
3.3.3. Egalité.....	9
3.4.Le bien-être animal	9
3.5.Marchés publics.....	9
4. Le développement personnel par l'instruction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain)	10
4.1.La petite enfance	10
4.2.L'instruction.....	10
4.3.Le sport pour tous	10
4.4.La culture	11
5. La sécurité, garante de la vie en communauté	12
6. Une administration publique de proximité au service des citoyennes et des citoyens	13
7. Volet budgétaire.....	14